



REGLEMENT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TIR DE PRECISION SENIORS

Ces championnats sont ouverts à tous les licenciés seniors tant masculins que féminins.
Ils se dérouleront les années impaires avec possibilité de commencer les éliminatoires à la fin de l'année paire qui précède.
Ils qualifieront pour les championnats régionaux qui qualifieront eux-mêmes pour les championnats de France.

Sur le territoire du CD 31, ils se dérouleront en trois phases :

1. Qualification dans les clubs (décembre 2022)
2. Qualifications dans les districts et zones (30 et 31 Janvier 2023)
3. Championnats départementaux (9 Avril 2023)

Phase 1 : qualification dans les clubs

Elle se déroulera en décembre (à une date à choisir par les clubs avec un retour des qualifiés le 3 Janvier, chaque qualifié payera 2,50€ d'inscription)

Tant en masculin qu'en féminin, chaque club se verra attribuer par le CD 31 un nombre de joueurs à qualifier calculé sur :

- L'effectif du club seniors masculins (ou féminins), nommé E par rapport à l'effectif moyen des clubs du département nommé X en 2022. Chacun aura, tant en masculins qu'en féminines
 - a. 1 joueur si E est inférieur ou égal à X
 - b. 2 joueurs si E est supérieur à X et inférieur ou égal à 2 fois X
 - c. 3 joueurs si E est supérieur à 2 fois X
- Ces quotas seront augmentés par des bonus mesurés sur la « valeur » de l'effectif
 - a. Bonus sur la catégorisation 2022 (Elite ou Honneur). Soit C le nombre de joueurs classés (masculins ou féminins) de chaque club et Y le quotient du nombre de joueurs classés du département par le nombre de clubs en possédant. Chaque club se verra attribuer un bonus de :
 - 0 joueur si C est inférieur ou égal à Y
 - 1 joueur si C est supérieur à Y et inférieur ou égal à 2 fois Y
 - 2 joueurs si C est supérieur à 2 fois Y
 - b. Bonus sur la participation aux championnats de la Haute Garonne 2022
Soit Q le nombre de joueurs (masculins ou féminins) qualifiés aux championnats départementaux 2022 sans compter les doublons (joueurs qualifiés plusieurs fois) et Z le quotient du nombre de joueurs qualifiés sur l'ensemble du département par le nombre de clubs en possédant. Chaque club se verra attribuer un bonus supplémentaire de :
 - 0 joueur si Q est inférieur ou égal à Z
 - 1 joueur si Q est supérieur à Z et inférieur ou égal à 2 fois Z
 - 2 joueurs si Q est supérieur à 2 fois Z
 - c. Bonus sur la performance aux championnats de la Haute Garonne 2022
On applique les barèmes utilisés pour déterminer le nombre de qualifiés par district et par zone, on cumule les points des joueurs qualifiés d'un même club sans compter les doublons qui se verront attribuer la meilleure note obtenue,

soit P ce nombre. Soit W le quotient du nombre total de points obtenus par les clubs par le nombre de clubs en possédant. Chaque club se verra attribuer un bonus supplémentaire de :

- 0 joueur si P est inférieur ou égal à W
- 1 joueur si P est supérieur à W et inférieur ou égal à 2 fois W
- 2 joueurs si P est supérieur à 2 fois W

Les licenciés qui présentent la demande de mutation pour 2023 pourront faire cette épreuve de qualification dans leur nouveau club.

Cette mesure s'applique aux joueurs licenciés dans le CD 31 en 2022 et par conséquent aux joueurs « mutés externes » qui présenteront leur « feuillet rose ».

Phase 2 : qualification dans les districts (tant en masculins qu'en féminins)

Tous les licenciés qualifiés lors de la première phase participeront à cette seconde phase à condition d'avoir déposé la demande de licence 2023.

Cette phase se déroulera fin janvier 2023 dans chaque zone de chaque district.

En fonction des nombres de qualifiés à la phase 1, chaque zone se verra attribuer un nombre de qualifiés, nommé A, pour la phase 3.

Dans chaque zone, sur un même lieu et un même jour, les licenciés feront une séance de tir qui qualifiera pour la phase 3 les A meilleurs.

Phase 3 : le championnat départemental

Il réunira 64 seniors masculins et 32 seniors féminines issus de la phase 2.

Ce championnat se déroulera selon le règlement national et qualifiera au championnat régional selon un nombre de qualifiés par département fixé par le CRO, soit 3 seniors masculins et 3 seniors féminines pour 2023.

Phase de qualification :

- Les 64 masculins (les 32 féminines) tirent selon un ordre établi par le CD 31.
- Les 8 premiers (en masculins) et les 4 premières (en féminines) sont directement qualifiés pour les 1/8 de finale en étant classés de 1 à 8 (masculins) et pour les ¼ de finale en étant classées de 1 à 4 (féminines).

Phase de repêchage :

- Sont repêchés en masculins les joueurs classés de 9 à 32 lors de la phase de qualification
- Sont repêchées en féminines les joueuses classées de 5 à 16 lors de la phase de qualification
- Les joueurs tirent dans l'ordre inverse du classement de la phase de qualification
- On cumule les 2 scores (tour de qualification et tour de repêchage)
- En masculins, les 8 premiers sont qualifiés et classés de 9 à 16
- En féminines, les 4 premières sont qualifiées et classées de 5 à 8

Phase finale à confrontation directe

- Masculins

	Huitièmes		Quarts			Demis		Finale
H1	1	16	Q1	H1	H8	Q1	Q4	
H2	2	15	Q2	H2	H7	Q2	Q3	
H3	3	14	Q3	H3	H6			
H4	4	13	Q4	H4	H5			
H5	5	12						
H6	6	11						
H7	7	10						
H8	8	9						

- Féminines

	Quarts		Demis		Finale
Q1	1	8	Q1	Q4	
Q2	2	7	Q2	Q3	

Q3	3	6			
Q4	4	5			

Cas d'égalité dans toutes les phases

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs tireurs, le meilleur est celui ayant réalisé le plus de 5 points, si l'égalité persiste c'est celui ayant réalisé le plus de 3 points.

En cas d'égalité parfaite est organisé un barrage dans lequel chaque joueur ne tire qu'une boule par atelier depuis le cercle situé à 7 mètres. Si l'égalité persiste la même épreuve est recommencée mais elle est arrêtée dès qu'un des joueurs obtient davantage de points que l'autre sur une cible.

Pour 2023, les variables utilisées sont :

	Masculins			Féminines		
	Nombre	Clubs		Nombre	Clubs	
X	7747	221	35.05	1721	214	8.04
Y	617	102	6.17	101	30	3.37
Q	1052	128	8.22	273	73	3.74
W	247.53	128	1.93	144.64	73	1.98

Nombre de qualifiés par district

	SM	SF	Q 31 SM	Q 31 SF
Sud 11	63	56	8	4
Centre 21	66	56	9	4
Centre 22	52	41	7	3
Est 31	45	33	6	3
Est 32	42	35	5	3
Nord 41	54	42	7	3
Nord 42	66	50	9	4
Ouest 51	46	41	6	3
Ouest 52	59	46	8	4
	493	400	64	32